

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire.
Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Madeleine ORIOL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Diane SUIPHON, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Jérôme LACOUR à Daniel MOREL Gérard TUFEL à Martine BUGNOT

Absents : Manuel CARNEIRO, Jilian MILLET

Secrétaire de séance : Marc de CLAVIERE

Date de convocation : 06/03/2025

En début de séance, le Conseil municipal observe une minute de silence en mémoire de Bernard MOIROUD, correspondant au journal Le Progrès.

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 10/02/2025.

2. DESIGNATION REFERENTS

Délibération n°2025-03-008 : lutte contre les violences conjugales – désignation d'un référent

M. le Maire rappelle que les violences conjugales représentent une grave atteinte aux droits humains et que les communes jouent un rôle clé pour soutenir les victimes, informer, sensibiliser et orienter vers les structures compétentes. Compte tenu des enjeux liés à la lutte contre les violences conjugales et la nécessité d'une politique publique locale efficace, il a été décidé de mettre en place un dispositif de référents pour prévenir, accompagner et protéger les victimes. Il souligne l'importance de désigner un référent en matière de lutte contre les violences conjugales. Sa mission inclura la prévention, la coordination avec les associations et services sociaux, la vigilance sur les droits des victimes, ainsi que l'orientation vers les dispositifs d'aide et la collaboration avec les forces de l'ordre et les institutions judiciaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Ophélie MOREL en tant que référent en matière de lutte contre les violences conjugales.

Délibération n°2025-03-009 : réforme de l'apostille et légalisation de documents - désignation d'un référent

Le Maire rappelle que l'apostille correspond à légalisation d'un acte officiel en provenance d'un autre pays, lorsque cela est nécessaire (actes notariés, état civil...). Il informe que jusqu'à présent, les procédures d'apostille et de légalisation de documents étaient effectuées par la justice et par le ministère chargé des affaires étrangères.

À partir de 2025, elles vont connaître une double réforme : d'une part, elles seront transférées aux notaires, et, d'autre part, seront dématérialisées. En outre, des mesures renforcées de sécurité sont proposées afin de lutter contre la fraude et de garantir l'intégrité des documents apostillés. Cette réforme entrera en vigueur le 01/05/2025 pour l'apostille et le 01/09/2025 pour la légalisation des documents publics. Il convient par conséquent de nommer un référent qui sera le point de contact des organisations de notariat et qui sera chargé d'alimenter la base de données nationale en versant les signatures des officiers de l'état civil de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, désigne Stephen GAUTIER en tant que référent dans le cadre de la réforme de l'apostille et de la légalisation des documents publics.

3. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Délibération n°2025-03-010 : rénovation de la salle polyvalente – attribution des marchés de travaux

Le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

La consultation est divisée en 11 lots

- Lot 2 Charpente
- Lot 3 Démolition-Dépose
- Lot 4 Maçonnerie-Gros Œuvre
- Lot 5 Façades
- Lot 6 Menuiserie extérieure
- Lot 7 Serrurerie
- Lot 8 Plâtrerie-Peinture-Faux plafond
- Lot 9 Menuiserie intérieure
- Lot 10 Revêtement de sol souple
- Lot 11 Electricité CFO-CFA
- Lot 12 Chauffage-Ventilation

Le Lot 1 Couverture Zinguerie a fait l'objet d'une précédente attribution.

L'annonce légale a été envoyée le 14/01/2025 pour parution dans le journal papier Le Progrès de l'Ain le 17/01/2025. La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <https://marchespublics.ain.fr> le 17/01/2025 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support. Date limite de remise des offres le 14/02/2025 à 12H00. Pour rappel le dossier comportait des Prestations supplémentaires éventuelles pour les lots suivants :

	Désignation de la variante imposée (ex-option)
Lot n° 8	PSE 1 : Remplacement des doublage en panneau bois de la petite salle PSE 2 : Recouvrement des panneaux de fibralithe de la façade nord de la grande salle PSE 3 : Articles 8.4.3 à 8.4.5
Lot n°11	Détection de présence sur éclairage extérieur
Lot n°12	GTB

Pour information, le Lot 7 étant pourvu que d'une seule offre irrégulière, une nouvelle consultation a été lancée.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation, à savoir, pour tous les lots :

CRITERES	PONDÉRATION
Prix : 60 % : Note = (Pmin / Poffre) x 60	60/100
Valeur technique : Définition et appréciation du critère : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'organisation de l'équipe affectée à l'opération : 2 points ✓ L'identification des contraintes du chantier et proposera des solutions au regard de celles-ci pour limiter les nuisances du chantier (bâtiment partiellement occupé) : 2 points ✓ La gestion des livraisons et des zones de stockages aux vues de la configuration du chantier et de l'espace mis à disposition : 2 points ✓ Le planning prévisionnel qui prendra en compte les mesures prises par le candidat pour garantir le respect des délais, et fera des propositions d'optimisation du planning le cas échéant : 2 points ✓ Quelle(s) solution(s) l'entreprise envisage pour gérer les imprévus qui pourraient affecter le budget : 2 points 	40/100

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, sur la base de ces éléments, vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales, vu le Code de la commande publique, vu le rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par DURAND & SIELANCZYK, mandataire, décide d'attribuer les marchés comme suit :

- Lot 2 Charpente à l'entreprise BOURDON FRERES pour un montant de 14 534,55 € HT
- Lot 3 Démolition-Dépose à l'entreprise REMUET TP pour un montant de 20 619,26 € HT (y compris tranche optionnelle pour 760,50 € HT)
- Lot 4 Maçonnerie-Gros Œuvre à l'entreprise MOREL BATIMENT pour un montant de 13 791,11 € HT
- Lot 5 Façades à l'entreprise COMPTOIR DES REVETEMENTS pour un montant de 22 908,80 € HT
- Lot 6 Menuiserie extérieure à l'entreprise ACCORD ALU pour un montant de 30 215,00 € HT
- Lot 8 Plâtrerie-Peinture-Faux plafond à l'entreprise GENAUDY pour un montant de 64 418,21 € HT (y compris prestations supplémentaires n°1, n°2 et n°3 pour un total de 10 888,05 € HT)
- Lot 9 Menuiserie intérieure à l'entreprise COMPTOIR DES REVETEMENTS pour un montant de 26 989,40 € HT (y compris tranche optionnelle pour 1 668,60 € HT)
- Lot 10 Revêtement de sol souple à l'entreprise MEURENAND pour un montant de 24 940,79 € HT
- Lot 11 Electricité CFO-CFA à l'entreprise DUCLUT pour un montant de 34 042,34 € HT (y compris prestation supplémentaire « détection de présence sur éclairage extérieur »)
- Lot 12 Chauffage-Ventilation à l'entreprise CLERE pour un montant de 57 715,83 € HT (sans prestation supplémentaire éventuelle)

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution et dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal en dépenses d'investissement au compte 231.

Cour et jardin mairie : Daniel MOREL informe le Conseil municipal de l'avancement de la végétalisation du jardin. Par ailleurs, un règlement d'utilisation de la cour et du jardin est en cours de rédaction. Les conseillers seront amenés à se prononcer prochainement sur ce règlement et sur les tarifs de location de la cour/jardin de la mairie.

Ecole primaire : pendant les dernières vacances scolaires l'agent technique, assisté d'un bénévole, a posé du grillage pour clôturer le jardin potager de l'école. Par ailleurs Daniel MOREL informe que deux jeunes, dont les noms sont notés, ont franchi la clôture de l'école primaire le 07/03/2025.

Bilan énergétique des bâtiments communaux : ce bilan a été réalisé par l'organisme ALEC 01. La commission Infrastructures décide de fixer la prochaine réunion au 10/04/2025, afin de prendre connaissance de l'étude approfondie et recueillir les conseils de l'ALEC 01 en matière de remplacement éventuel des chaudières de l'école maternelle et de la mairie, qui datent de plus de 40 ans.

ASSAINISSEMENT

Travaux de mise en séparatif : La commune a émis des réserves concernant des tampons à mettre à la cote et des reprises de bicouche. Les entreprises se sont engagées à réaliser les travaux avant le 30/04/2025. Selon les termes du Règlement du Service de l'Assainissement Collectif, validé en 2019 et réactualisé le 10/02/2025 par le Conseil municipal, un courrier sera adressé aux riverains des voies Route de la Bresse, Route de la Dombes, Route de Neuville-les-Dames, Rue de la Source et Rue de la Croix qui n'ont pas encore fait réaliser la séparation de leur réseau interne. Ces travaux seront à réaliser dans un délai de deux ans.

Transfert de compétence : Stephen GAUTIER informe l'assemblée qu'à l'heure actuelle, le transfert obligatoire de compétence Eau Assainissement aux EPCI, initialement prévu le 01/01/2026, pourrait devenir non-obligatoire. Il souligne que dans une telle perspective, il serait judicieux de continuer le programme de travaux déterminé dans le schéma directeur d'assainissement collectif arrêté par le Conseil municipal en 2019.

Réhabilitation des lagunes : Le schéma directeur de 2019 préconise la création d'un système de traitement basé sur le principe d'un filtre planté de roseaux, avec comme objectif d'améliorer l'état chimique du Bief de Levoux. Le plan de financement pour cette opération a été arrêté le 06/05/2024 par le Conseil municipal. Stephen GAUTIER rappelle que les travaux préalables de mise en séparatif des réseaux réalisés en 2020 et en 2024 permettront de dimensionner au mieux le futur système de traitement. Le Conseil municipal approuve le lancement d'une recherche de bureau d'études pour mener à bien cette étude.

VOIRIE

Route de Servas : Daniel MOREL rappelle l'affaissement de la chaussée qui s'est produit sur la Route de Servas. Deux entreprises (SOMEK et CHAGNEUX ENVIRONNEMENT) ont diagnostiqué l'effondrement d'une conduite d'eaux pluviales, vraisemblablement dû au passage de nombreux véhicules lourds à cet endroit, et ont présenté des devis de réparation. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de CHAGNEUX ENVIRONNEMENT pour un montant de 4 561,80 € HT, soit 5 474,16 € TTC, comprenant notamment la fourniture et pose d'un regard béton en remplacement de l'existant.

Lieu-dit Curtaban : un dépôt de terre issue du curage des fossés bloque actuellement un chemin communal à cet endroit. Le Conseil décide de demander à l'intéressé de préciser la date prévue pour la remise en état des lieux.

Place des Erables et Passage des Randonneurs : Daniel MOREL informe le Conseil municipal que l'élagage des arbres a été réalisé dernièrement par l'entreprise ROBIN PAYSAGE.

PATA 2025-2026 : Daniel MOREL informe de la date fixée pour l'ouverture des offres reçues, soit le 18/03/2025 à 10h00.

Marquage routier : à la suite des travaux de déploiement de la fibre optique et du réseau d'assainissement collectif, l'agent communal procède actuellement à la remise en état de tous les marquages existants, notamment les passages piétons.

Route de la Bresse / Route de la Dombes : Daniel MOREL informe que la commission Infrastructures attend actuellement des devis pour la suppression des jardinières en brique et la réfection subséquente du revêtement en enrobé à chaud

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Dans le cadre du schéma communal de défense incendie, la commission Infrastructures a rencontré les riverains aux lieux dits « Maillard » et « Terre des Bois », afin de déterminer sur place le dispositif de défense incendie le plus adapté à implanter. Des chiffrages ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées dans l'aménagement d'aires

d'aspiration. Les devis reçus permettent d'inscrire cette dépense au budget primitif 2025. La commission constate cependant que les entreprises ne chiffrant pas les mêmes prestations. Il est décidé de demander un nouveau chiffrage selon un cahier des charges technique précis.

4. CADRE DE VIE

URBANISME

La commission Cadre de Vie, réunie le 05/03/2025, a étudié les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

➤ **Déclaration préalable :**

- CABOT Michel : construction auvent
- MAUDUY Clémence : transformation garage en bureau
- THEVENET Bérengère : construction piscine démontable
- GMA : installation panneaux photovoltaïques (chez BEAUDET Denis)
- SILISUN : installation panneaux photovoltaïques (chez HYVERNAT Daniel)
- ROBIN Catherine : édification clôture

SCI PORTE DE LA DOMBES : dans le cadre de l'arrêté de péril imminent ordonnant la démolition de l'immeuble sis 4 route de la Bresse, quelques travaux de consolidation du mur mitoyen avec le Restaurant Rolande ont été réalisés. Diane SUIPHON fait état des désagréments causés pendant ces travaux, engendrés par le manque de mesures de sécurité (chute de morceaux de crépi dans la cour du restaurant et sur les véhicules stationnés à proximité). Elle poursuit en soulignant que, en outre, le gérant de la SCI PORTE DE LA DOMBES ne respecte pas les engagements faits à la commune en matière de calendrier de démolition. En tant que propriétaire d'un bâtiment mitoyen, elle alerte le Conseil municipal sur ses vives inquiétudes vis-à-vis du déroulement du chantier de démolition. Marc de CLAVIERE souhaite une évolution dans ce dossier et demande si la commune peut procéder à la démolition en l'absence d'action de la part de la SCI PORTE DE LA DOMBES et aux frais de cette dernière. Le Conseil municipal décide de consulter à nouveau son conseil juridique dans le cadre de ce dossier.

URBANISATION

Daniel MOREL et Marc de CLAVIERE donne le compte rendu de la dernière rencontre avec AIN HABITAT dans le cadre du projet d'aménagement de la zone 1AU Sud-Ouest en face de la salle polyvalente. Ils présentent au Conseil municipal l'esquisse de la dernière version du projet, qui comporte actuellement 21 lots, dont six lots en PLSA (dispositif social d'accèsion à la propriété). Marc de CLAVIERE expose ensuite les réserves formulées par la commission, à savoir : bassin de rétention non-enterré et local déchets ménagers prévus tous deux en bordure de la RD 64 Route de Neuville-les-Dames et qui risquent de nuire fortement à l'esthétique du site. L'ensemble du projet se situe dans le périmètre de l'église classée et sera soumis pour étude à l'architecte des Bâtiments de France.

COMMUNICATION

Fibre optique : Daniel MOREL informe l'assemblée d'un problème de déploiement de la fibre optique Rue de la Croix. La commission Cadre de Vie soumettra aux riverains concernés les solutions possibles proposées par le Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain, compétent en matière de réseau de fibre optique.

Il est également décidé de faire le recensement de tous les poteaux penchés et fils décrochés qui résultent du déploiement de la fibre optique sur le territoire communal. Ce recensement sera réalisé par la commission Infrastructures en avril 2025 lors du prochain contrôle de la végétation aux abords de la voirie communale.

SECURITE ROUTIERE

Stephen GAUTIER rappelle que des webinaires sur ce thématique sont organisés régulièrement et que les élus sont invités à s'inscrire pour une date prochaine.

ECLAIRAGE PUBLIC

Stephen GAUTIER informe le Conseil municipal qu'une réunion est organisée le 11/04/2025 avec le SIEA et l'entreprise SOBECA pour étudier sur place une solution d'éclairage nocturne pour le Passage du Cheval Blanc.

5. ENFANCE JEUNESSE

VIE SCOLAIRE

Conseil d'école : Carine RIGOLLET informe que le prochain Conseil d'école est programmé le 18/03/2025.

PERISCOLAIRE

Cantine : le projet d'amélioration de l'accompagnement est en cours d'étude. Carine RIGOLLET remercie par ailleurs les bénévoles qui viennent actuellement en renfort pendant le temps méridien en raison de l'absence de certains agents, indisponibles pour raisons de santé.

ANIMATIONS

Vacances Sportives : la Communauté de Communes de la Dombes a organisé une activité boxe le mercredi 26/02/2025 à Condeissiat.

Ronde des Jeux : Carine RIGOLLET fait appel aux élus pour participer à la mise en place de la salle pour cette manifestation prévue le 14/03/2025 à la mairie.

6. ECONOMIE SOCIAL

ECONOMIE

Marché hebdomadaire : Eliane RAVISTRE rappelle que sur la Place du Village un marquage au sol délimite l'emprise consacrée à chaque commerçant. Elle rappelle qu'un accès à l'électricité serait à réaliser pour permettre aux fromagers de brancher leur comptoir réfrigéré.

SOCIAL

Octobre Rose 2025 : la commission Action Sociale envisage de participer à une action le 17/05/2025 au Parc de Miribel-Jonage.

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Compte rendu du Conseil communautaire du 11/07/2024

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la séance dont les points principaux étaient les suivants :

- Procédure de concession de service pour l'exploitation et la gestion de la base de loisirs de La Nizière
- Débat d'Orientation Budgétaire 2025 et débat notamment concernant la bonne réalisation des actions engagées en début de mandat, ainsi que l'augmentation éventuelle de l'imposition afin de garantir l'équilibre des budgets.

8. COMPTE RENDU DE REUNION

Réunion Syndicat Eaux Veyle Reyssouze Vieux-Jonc du 18/02/2025

Réunion consacrée en premier lieu au vote du budget 2025. En matière de prix de l'eau, la part du Syndicat risque d'augmenter. Daniel MOREL informe par ailleurs que le litige opposant le Syndicat à l'entreprise AQUALTER EXPLOITATION s'est soldé par un accord transactionnel.

9. QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public : la panne de deux points lumineux Route de Servas a été signalée à l'entreprise SOBECA.

SIVOS : le vote du budget 2025 est programmé le 24/03/2025 à 20h00.

La séance est levée à 22h30